

LPO JULES GARNIER
BACCALAUREAT STMG
Modalités d'évaluation propres à chaque discipline

Français

- Devoirs surveillés : au moins 2 par trimestre
- Devoirs maison : éventuellement
- Devoir commun : 1 par an
- Oraux blancs : 1 par an

Philosophie

- Devoirs « type baccalauréat » : au moins 1 par trimestre (coefficient 4)
- Exercices formateurs : au moins 1 par trimestre (coefficient 2)
- Note de participation orale : 1 par trimestre (note facultative : bonus)

Les coefficients sont susceptibles d'être ajustés à la marge (+ ou - 1) en fonction de la difficulté des exercices

Langues vivantes (LVA, LVB, LVC)

- En classe de première :
 - Evaluations sommatives par trimestre : au moins 2 par trimestre portant sur des activités langagières (coefficient 2)
 - Evaluations formatives : Au moins 1 évaluation formative par trimestre (coefficient 1 ou 0,5)
- En classe de Terminale :
 - Au moins 2 évaluations sommatives portant sur deux activités langagières (coefficient 2)
 - Une épreuve ponctuelle sera organisée en fin d'année pour évaluer l'EO
 - Evaluations formatives (participation, reprise de cours, devoirs maisons) : coefficients variables inférieurs à 2

Histoire géographie

- La moyenne trimestrielle sera composée d'un minimum de deux notes (devoir sur table) représentant au minimum 60% de la moyenne trimestrielle. Les 40% maximum restant étant des devoirs maison et des évaluations formatives.

Enseignement Moral et Civique (EMC)

- Compte-tenu du faible horaire attribué à l'EMC (18h par an), au moins une note par trimestre est imposée sous quelque forme que ce soit.

Culture Kanak

- 2 évaluations formatives de coefficient 1 par trimestre
- 1 évaluation sommative de coefficient 2 par trimestre

Mathématiques

- Au moins 2 évaluations sommatives par trimestre comptant pour 70% de la moyenne
- Des évaluations formatives comptant pour 30% de la moyenne

Éducation physique et sportive (EPS)

Bulletins :

La note trimestrielle résulte de l'évaluation d'une prestation dans une APSA, inscrite dans la programmation, dont le cadre et les attendus sont présentés aux élèves en début de cycle d'apprentissage.

Epreuves certificatives pour le baccalauréat :

Nonobstant les situations d'inaptitude (voir supra), le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités, qui constituent l'ensemble certificatif choisi par le candidat. Pour chaque activité, le degré d'acquisition de l'attendu de fin de lycée est évalué le jour de l'épreuve. Pour chacune des trois épreuves, une note de 0 à 20 points est proposée par les professeurs, membres du jury. La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Cette note est arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique.

Droit et éco en série STMG (première et terminale)

- Devoirs surveillés : au moins 2 par trimestre (coefficient 2)
- Evaluations orales : au moins 1 par trim. à compter du 2ème trim. (coefficient 1)
- Bac blanc : au moins 1 par an en terminale (coefficient 4)
- Evaluations formatives : au moins 2 par trimestre (coefficient 0.5)

Management en série STMG (première)

- Devoirs surveillés : au moins 2 par trimestre (coefficient 2)
- Evaluations orales : au moins 1 par trim. à compter du 2ème trim. (coefficient 2)
- Bac blanc : au moins 1 par an en terminale (coefficient 4)
- Evaluations formatives : au moins 2 par trimestre (coefficient 0.5)

Sciences de gestion et numérique en série STMG (première)

- Devoirs surveillés : au moins 2 par trimestre (coefficient 2)
- Evaluations orales : au moins 1 au 2ème trim. (coefficient 1), 1 au 3ème trim. (coefficient 5)
- Evaluations formatives : au moins 2 par trimestre (coefficient 0.5)

Spé mercatique et GF de série STMG (terminale)

- Devoirs surveillés : au moins 2 par trimestre (coefficient 2)
- Evaluations orales : au moins 1 par trim. à compter du 2ème trim. (coefficient 3)
- Evaluations formatives : au moins 2 par trimestre (coefficient 0.5)

Spé management des sciences de gestion et du numérique (en terminale)

- Devoirs surveillés : au moins 2 par trimestre (coefficient 3)
- Evaluations orales : au moins 1 par trim. à compter du 2ème trim. (coefficient 2)
- Evaluations formatives : au moins 2 par trimestre (coefficient 0.5)